

**Tableau 22.0a. Erreurs-types relatives (%) de la superficie des terres forestières selon la catégorie de l'UICN<sup>1</sup> et la tenure au Canada.**

UICN catégorie	Propriété						
	Fédéral	Provincial	Territorial	Municipal	Autochtone	Privé	Autres <sup>2</sup>
NA	18,5	0,6	1,6	14,6	5,6	2,7	7,8
Ia	87,8	25,8	0,0	0,0	0,0	98,1	88,1
Ib	100,1	6,3	26,0	0,0	23,5	94,2	74,8
II	7,5	5,2	26,5	100,0	68,6	40,8	90,8
III	0,0	13,1	44,7	0,0	0,0	100,0	81,6
IV	0,0	25,0	36,1	0,0	100,0	80,7	64,1
V	0,0	62,0	82,2	0,0	0,0	0,0	61,5
VI	89,8	45,7	0,0	0,0	0,0	84,3	63,2
Autres	0,0	99,5	35,7	0,0	0,0	100,0	99,9

**Source:** Inventaire forestier national du Canada, **données révisées de 2006** (Version 3, Décembre 2013) (<http://nfi.nfis.org>)

**Note:** Les écozones de l'Arctique (Cordillère arctique, Haut-Arctique, Bas-Arctique), et les écozones de la Taïga des plaines et des Plaines hudsoniennes situées au Nunavut, ne sont pas répertoriées. La superficie totale s'élève à 262 189,89 mille ha.

<sup>1</sup> UICN: Union internationale pour la conservation de la nature (<http://www.iucn.org/fr/>). Les données obtenues à partir de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/base-donnees-aires-protgees-conservation.html>).

<sup>2</sup> Renseignements sur la propriété manquantes, inconnues ou autres.

#### Union internationale pour la conservation de la nature de la catégorie (UICN)

Catégorie de l'UICN	Description
NA	Non protégé
Ia	Réserve naturelle intégrale : aménagée principalement à des fins scientifiques
Ib	Aire de nature sauvage : zone aménagée principalement pour la protection de la nature
II	Parc national : zone aménagée principalement pour la protection des écosystèmes et pour les loisirs
III	Repère naturel : zone aménagée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles particulières
IV	Zone de gestion des habitats/espèces : zone aménagée principalement pour la conservation par des mesures de gestion
V	Paysage terrestre/marin protégé : zone aménagée principalement pour la conservation du paysage terrestre ou marin et pour les loisirs
VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées : zone aménagée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels
Autres	protégé -- Données manquantes ou inconnues